

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Secrétariat d'Etat au Plan

**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**Direction Nationale de la Statistique
Bureau National du Recensement**

Projet Gui/94/P02

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 1996**
(Décret D/95/210 PRG/SGG du 26 Juillet 1995)

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

**Ibrahima DIALLO,
Chef Service Analyse
BNR /DNS /SEP**

Conakry, 2000

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
CHÂPITRE I : CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET ECONOMIQUE DU MARIAGE EN GUINEE	8
1.1. Contexte socioculturel du mariage.....	8
1.2. Dispositions légales régissant le mariage	9
1.3. Contexte socio-économique du mariage.....	10
CHAPITRE II : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION DE 12 ANS ET PLUS	13
2.1. Définitions des concepts et qualité des données.....	13
2.2. Etat matrimonial de la population de 12 ans et plus.....	14
2.3. Variation selon le sexe.....	15
2.4. Variation selon le milieu de résidence.....	17
2.5. Variation selon les régions.....	20
2.6. Structure selon l'âge	21
2.7. Variation selon le sexe et l'âge	22
2.8. Etat matrimonial et religion	22
2.9. Etat matrimonial et niveau d'instruction	24
2.10. Etat matrimonial et situation dans l'activité	25
CHAPITRE III : TYPES D'UNIONS.....	27
3.1. Situation globale	27
3.2. Variation du type de mariage selon le milieu de résidence	28
3.3. Variation selon la religion.....	31
3.4. Variation selon le niveau d'instruction.....	32
3.5. Variation selon l'activité.....	33
CHAPITRE IV : LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES	35
4.1. Intensité de la nuptialité.....	35
4.1. Calendrier de la nuptialité.....	36
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE	40
ANNEXES	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de la population selon l'état matrimonial (%).....	15
Tableau 2.2 : Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe par milieu de résidence (%)	17
Tableau 2.3 : Répartition de la population résidante totale selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge : Milieu urbain	18
Tableau 2.4 : Répartition de la population résidante totale selon l'état matrimoniale,	

	le sexe et l'âge : Milieu rural.....	19
Tableau 2.5 :	Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon l'état matrimonial et la région (%)	20
Tableau 2.6 :	Répartition de la population résidante totale selon l'âge et l'état matrimonial, le sexe et l'âge : Milieu rural	21
Tableau 2.7 :	Répartition de la population résidante totale selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge (%) : Ensemble Guinée.....	23
Tableau 2.8 :	Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon la religion par état matrimonial (%)	24
Tableau 2.9 :	Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction par état matrimonial (%)	25
Tableau 2.10 :	Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon la situation dans l'activité économique par état matrimonial (%).....	25
Tableau 3.1 :	Répartition des hommes mariés selon le type de mariage et le nombre d'épouses par région (%).....	27
Tableau 3.2 :	Répartition des hommes monogames et polygames mariés selon la région naturelle de résidence : Milieu urbain	28
Tableau 3.3 :	Répartition des hommes monogames et polygames mariés selon la région naturelle de résidence : Milieu rural.....	29
Tableau 3.4 :	Nombre moyen d'épouses par homme marié et homme polygame selon la région naturelle de résidence par milieu d'habitat	29
Tableau 3.5 :	Taux de polygamie selon le groupe d'âges par milieu de résidence	31
Tableau 3.6 :	Répartition des hommes mariés selon le type de mariage , la religion et le milieu de résidence.....	32
Tableau 3.7 :	Répartition des hommes mariés selon le type de mariage, le niveau d'instruction et le milieu de résidence	33
Tableau 3.8 :	Répartition des hommes mariés selon le type de mariage, la situation dans l'activité et le milieu de résidence.....	33
Tableau 4.1 :	Intensité de la nuptialité et fréquence du célibat définitif à 50 ans par sexe selon le milieu de résidence (%)	35
Tableau 4.2 :	Comparaison des âges moyens au premier mariage selon le sexe par milieu de résidence en 1983 et en 1996	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 :	Répartition (en %) de la population de 12 ans et plus selon l'état matrimonial	16
Graphique 2.2 :	Répartition (en %) de la population masculine de 12 ans et plus selon l'état matrimonial	16
Graphique 2.3 :	Répartition (en %) de la population féminine de 12 ans et plus selon l'état matrimonial.....	17
Graphique 2.4 :	Proportions des célibataires par groupes d'âges selon le sexe et le milieu de résidence.....	19
Graphique 2.5 :	Célibataires et mariés selon la situation dans l'activité économique.....	26
Graphique 3.1 :	Répartition des polygames selon le nombre d'épouses	28
Graphique 3.2 :	Taux de polygamie par groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	30
Graphique 3.3 :	Polygames selon la religion.....	32
Graphique 3.4 :	Polygames selon la situation dans l'activité économique.....	34

AVANT PROPOS

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) a été réalisé du 1^{er} au 15 Décembre 1996 sur l'ensemble du territoire national grâce à l'appui financier du FNUAP, de l'USAID, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, de l'ACDI, du PNUD et du Gouvernement Guinéen.

Au cours des différentes étapes de l'exécution de cette importante opération, la Direction Nationale de la Statistique (DNS) a bénéficié de l'appui technique du Bureau Régional du FNUAP basé à Dakar, et de l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé.

Les résultats définitifs du RGPH de 1996 ont été publiés par arrêté du Ministre du Plan et de la Coopération, Président du Conseil National de la Statistique, en date du 15 mars 2000. Ils fournissent les effectifs globaux de la population résidente par sexe et selon les Unités Administratives (Régions, Préfectures et Sous-Préfectures) et le Milieu de Résidence.

La présente publication, composée de 15 volumes fournit d'amples informations sur les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population guinéenne en 1996. Il s'agit des rapports suivants :

- Evaluation de la qualité des données ;
- Etat de la population ;
- Caractéristiques d'éducation ;
- Caractéristiques économiques ;
- Etat matrimonial et nuptialité ;
- Fécondité ;
- Mortalité ;
- Migrations en Guinée ;
- Caractéristiques des ménages ;
- Caractéristiques de l'habitation ;
- Situation des enfants en Guinée ;
- Femme guinéenne en 1996 ;
- Handicapés ;
- Situation socio-économique des personnes âgées ;
- Perspectives démographiques.

Par rapport au premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1983, de nouveaux sujets concernant les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, la situation des enfants et des femmes ont été développés à la demande des utilisateurs.

L'exploitation des données du RGPH-96 a également permis de réactualiser la base de sondage issue du Recensement de 1983 et de mettre sur pied un fichier des localités.

Je remercie les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population guinéenne pour leur bonne collaboration durant la collecte des données. Je voudrais également au nom du Gouvernement, marquer toute mon appréciation au FNUAP et aux autres partenaires au développement impliqués dans cet important projet (USAID, UNICEF Banque Mondiale, ACDI et PNUD) pour leur assistance financière et technique.




El Hadj Oumar KOUYATÉ
Secrétaire d'Etat au Plan

INTRODUCTION

Le mariage est à l'origine de la constitution de la famille et c'est à travers des unions plus ou moins stables entre hommes et femmes que se réalise la fécondité dans la majeure partie des cas. La prise en compte de la nuptialité est par conséquent essentielle dans l'analyse de la fécondité dans les sociétés africaines, compte tenu de la part négligeable de la fécondité illégitime.

En dehors du recensement de 1983, rares sont les opérations de collecte qui ont abordé la nuptialité avec une couverture nationale. Il s'agit notamment de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée en 1992 et de l'Enquête Intégrale Budget - Consommation (EIBC) exécutée en 1994-1995.

Lors du recensement de décembre 1996, une seule question permettait de collecter les informations sur la situation matrimoniale des individus. Cette question consistait à demander à toutes les personnes âgées de 12 ans et plus leur situation matrimoniale. On avait retenu six principales modalités de réponse à savoir : jamais marié, marié, union libre, divorcé, séparé et veuf. Dans le but de permettre une étude de la polygamie qui est pratiquée dans toutes les régions du pays, tant en milieu urbain que rural, on interrogeait les mariés sur le nombre d'épouses lorsqu'il s'agissait d'un homme et sur le rang dans le mariage pour les femmes, ce nombre variant de 1 à 5 et plus.

Le concept de mariage a été défini lors du recensement comme « toute union établie entre un homme et une femme devant l'Etat, la mosquée ou conclue selon des règles coutumières ou traditionnelles »¹ Dans cette définition, on peut distinguer différents types de mariage : le mariage religieux, le mariage coutumier et le mariage civil. Cette définition apparemment simple reste toutefois ambiguë, car le concept de mariage est difficile à cerner en Afrique en général et en Guinée plus particulièrement.

La définition du mariage englobe malgré tout beaucoup d'aspects liés au type mariage (coutumier ou religieux), à son caractère officiel ou non. Il faut y ajouter le fait que l'agent recenseur, pour collecter les informations sur la situation matrimoniale, posait directement la

¹ Manuel de l'Agent recenseur (RGPH-1996).

question à la personne concernée ou au chef de ménage et notait simplement le code correspondant à la réponse fournie dans une case réservée à cet effet.

C'est donc dire que les personnes interrogées ont répondu librement à la question. Chacun, en référence aux valeurs culturelles auxquelles il est attaché, a donné la réponse qui lui semblait appropriée. L'agent recenseur n'a fait que noter la réponse telle qu'elle lui a été fournie sans chercher à préciser la nature du mariage ; cela aurait nécessité de questions souvent très compliquées comme celles portant sur l'existence ou non de l'acte de mariage, le paiement effectif de la dot, etc.

En outre, la réponse de la personne interrogée pouvait aussi dépendre de sa compréhension de la question. Par ailleurs, la confusion entre certains statuts matrimoniaux était possible. C'est notamment le cas entre célibataire et divorcé ou veuf que l'on pouvait confondre. Les unions consensuelles pratiquées par certaines personnes, soit de façon passagère, soit dans l'attente du mariage dans des formes régulières tel que le veut la coutume ou l'exige la loi, ont été enregistrées comme telles. Ces unions ont également une incidence démographique certaine dans la mesure où elles peuvent donner lieu à des naissances reconnues et acceptées ou tolérées dans la société. Par ailleurs, pour certains hommes mariés, les agents recenseurs n'ont pas noté le nombre d'épouses ; ils se sont contentés de mettre une croix dans la case réservée au nombre d'épouses. Il existe donc des difficultés réelles pour cerner le concept de mariage.

Ce rapport vise, entre autres, à :

- fournir le volume global et la répartition de la population en âge de se marier (personnes de 12 ans et plus) selon l'état matrimonial ainsi que ses variations régionales ;
- mesurer l'intensité et le calendrier de la nuptialité et mettre en évidence leurs aspects différentiels ;
- évaluer l'importance de la polygamie et en étudier les aspects différentiels.

Il s'articule autour de quatre chapitres.

Le premier présente le contexte socioculturel, économique et juridique du mariage prévalant en Guinée au moment du recensement. Le deuxième chapitre décrit la situation d'ensemble de la population de 12 ans et plus en fonction de l'état matrimonial et de certaines

caractéristiques essentielles. Le chapitre trois a pour objet l'examen des caractéristiques de la population mariée et l'analyse de la polygamie ainsi que ses aspects différentiels. Ce rapport se termine par l'étude de la nuptialité des célibataires pour en déterminer l'intensité et le calendrier.

Chapitre 1

CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET ECONOMIQUE DU MARIAGE EN GUINEE

Le comportement et l'attitude des individus à l'égard du mariage dépendent d'un ensemble d'éléments liés aussi bien aux us et coutumes, qui constituent des règles de conduite à observer dans la société, qu'à l'environnement juridique et économique. Le mariage n'est pas un simple événement mais un processus plus ou moins long dont l'issue peut dépendre à la fois des individus et des facteurs exogènes difficiles à cerner.

Pour décrire le contexte du mariage en Guinée, seront successivement abordés l'aspect socioculturel, l'aspect juridique et l'aspect économique.

1.1. CONTEXTE SOCIOCULTUREL DU MARIAGE

La Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles caractérisées sur les plans social et culturel par une spécificité liée aux mœurs et coutumes des habitants. Il s'agit de la Basse Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière. Chacune d'elles, à l'exception de la Guinée Forestière, est peuplée par une ethnie dominante :

- les Soussous en Basse Guinée
- les Peulhs en Moyenne Guinée
- les Malinkés en Haute Guinée
- un ensemble d'ethnies en Guinée Forestière dont les plus importantes sont les Kissi, les Tomas et les Guerzés.

Bien qu'étant un Etat laïc, la Guinée est largement musulmane. Au recensement de 1983, les musulmans représentaient 87% de la population totale, les chrétiens 4%, les animistes 5% et les autres religions ne dépassaient pas 4%. En Basse, Moyenne et Haute Guinée, l'islam est pratiqué par plus de 96% de la population. La région forestière est la plus hétéroclite du point de vue de la religion. Mais même dans cette région, les musulmans sont majoritaires (40%). De cette variété de croyances religieuses découlent en partie des différences de comportements vis-à-vis du mariage.

Le mariage est un phénomène presque universel dans toutes les régions. Il est perçu comme une exigence à laquelle chaque individu ayant atteint l'âge nubile doit se soumettre. « Le célibat est vécu et perçu comme une situation d'attente que l'on souhaite la plus courte possible, l'espoir d'un mariage reste suspendu et indispensable à cause de la religion, des pressions familiales et sociales et des avantages matériels attribués au mariage » (Antoine et Nanitelamio, 1991). Le mariage constitue non seulement un moyen pour affirmer la personnalité de l'individu, mais représente également un moyen de reproduction pour accroître le potentiel de main-d'œuvre et perpétuer la lignée. La société guinéenne dans son ensemble perçoit mal, en effet, les naissances hors mariage.

C'est la coutume et la religion qui fixent les étapes de la célébration des mariages et déterminent les droits et devoirs des conjoints et de leurs familles respectives. Les pratiques peuvent ainsi varier d'une famille à une autre à l'intérieur parfois d'une même région. C'est pourquoi, si dans certaines familles, le garçon a la possibilité de choisir librement sa femme, de discuter avec elle avant d'en faire part à ses parents, dans d'autres, le choix de la future conjointe incombe aux parents du garçon. Il arrive même que l'on oblige l'homme à prendre pour épouse une fille qu'il n'a pas choisie. La même pression est aussi exercée sur les filles. Les progrès enregistrés dans les domaines de la scolarisation et de l'urbanisation sont entrainés de remettre en cause certains comportements coutumiers régissant le mariage.

1.2. DISPOSITIONS LEGALES REGISSANT LE MARIAGE

Le code civil adopté en 1983 par l'Assemblée Nationale² contient des dispositions qui régissent le mariage en Guinée. La loi rend obligatoire, pour tous les citoyens, la célébration du mariage devant un officier de l'état civil. Tout mariage qui n'est pas célébré dans ces conditions est considéré par la loi comme irrégulier et sans effet. Les âges nubiles sont fixés à 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes. Le consentement des époux est exigé et doit être exprimé au moment de la célébration du mariage. Le mariage est subordonné à la fixation d'une dot en nature et/ou en espèce que doit verser le mari aux parents de la femme et dont le montant sera fixé par les parents de la fille. En outre, la loi précise que le mariage civil doit précéder obligatoirement le mariage religieux.

² Loi n° 004/APN/83 du 16 février 1983 et Décret n° 149/PRG/2C/83 du 29 mars 1983.

La pratique de la polygamie est également interdite, mais la loi précise que les mariages célébrés et consommés sous l'empire de la coutume de la polygamie avant le 31 janvier 1968, restent en vigueur. Toutefois, pour des raisons graves ayant le caractère d'un véritable cas de force majeure dûment établi par les autorités médicales compétentes, une demande d'autorisation d'épouser une autre femme peut être formulée par le mari. Les autres dérogations à la loi concernent le lévirat ou l'héritage de veuves sans enfant par les beaux-frères, le remariage des veuves mères d'enfants à des hommes de leur choix et le remariage des femmes âgées de plus de 45 ans.

Ces dispositions du Code Civil ne sont pas toujours respectées, car dans une large mesure, ce sont les pratiques coutumières qui constituent la règle à suivre. La majeure partie des mariages ne font référence qu'à la coutume. Il en est d'ailleurs de même pour l'arrangement des conflits matrimoniaux. En dépit de nombreuses campagnes de sensibilisation et des efforts déployés pour améliorer la fréquentation des centres d'état civil, les mariages célébrés devant l'officier d'état civil sont rares, la polygamie est encore courante et se pratique dans toutes les régions.

Dans le but de corriger les lacunes constatées dans le Code Civil et pour mieux tenir compte dans des mœurs et coutumes pratiquées en Guinée, un Code des personnes et de la famille a été élaboré, mais il n'est toujours pas adopté.

1.3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU MARIAGE

Pendant plus de deux décennies, la Guinée a été caractérisée par la main mise de l'Etat sur tous les rouages de la vie économique et sociale du pays. Le tissu social s'était largement effrité et la situation économique était devenue préoccupante même si les inégalités étaient peu marquées.

Le nouveau régime mis en place en 1984 a clairement manifesté sa volonté politique de renverser la tendance et d'améliorer la situation économique et sociale du pays. Pour ce faire, il préconise la mise en place d'un système de gestion économique basé sur le libéralisme, la promotion de l'initiative privée et le désengagement de l'Etat des activités de production et de distribution. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a défini et mis en

œuvre un programme de Réformes Economiques et Financières (PREF) avec le soutien des bailleurs de fonds, principalement le FMI et la Mande Mondiale.

La mise en œuvre du PREF a entraîné des effets négatifs notamment dans le domaine de l'emploi. Près de la moitié des effectifs de la Fonction Publique a été licenciée et les recrutements de nouveaux travailleurs gelés. La faiblesse du taux d'absorption du secteur privé embryonnaire a provoqué un déséquilibre important du marché de l'emploi. Le chômage s'est fortement amplifié et a touché notamment les jeunes diplômés issus pour la plupart de l'enseignement supérieur. De même, le pouvoir d'achat des ménages a été fortement affecté. Au total, le PREF, au lieu d'améliorer les conditions de vie de la population, a plutôt eu tendance à favoriser la paupérisation à travers la baisse du pouvoir d'achat.

Il en est de même de la politique de libéralisation économique prônée par le gouvernement basée sur l'initiative privée et le développement d'un secteur économique privé capable de générer des sources de revenus pour les individus et les ménages au moyen de la création d'emplois lucratifs. Elle n'a pas pu produire les effets escomptés notamment dans les centres urbains où les activités du secteur informel se sont développés de façon anarchique.

La conjoncture économique devenant de plus en plus difficile, les individus ont été obligés de restreindre leurs prétentions matrimoniales. Cette influence s'est manifestée négativement tant dans la décision de se marier que sur le type de mariage (monogamique ou polygamique). En effet, le mariage comporte, entre autres, des contraintes d'ordre économique liées aux nombreuses exigences qui s'y attachent. Il y a non seulement le coût très élevé des fiançailles et des cérémonies de mariage, mais également l'exigence d'une dot parfois exorbitante. Ces contraintes financières pèsent d'ailleurs lourdement aussi bien sur la famille du garçon que sur celle de la fille. Si on ajoute à cela le coût de la vie (nourriture, logement, santé, habillement, transport,...), on comprend l'hésitation de nombreux jeunes notamment ceux des centres urbains, à s'engager dans le mariage.

Un autre facteur qui influence le retard au mariage de certains jeunes est la durée de plus en plus longue de la scolarisation.

Mais malgré tout, l'envie de se marier est forte aussi bien chez les femmes que chez les hommes, même si la pression sociale pèse plus sur les femmes qui, dans certains cas, sont

contraintes de vivre dans une union polygamique plutôt que de vivre seule, sans mari du tout. Les hommes, quant à eux, attendent avec plus de sérénité d'avoir des moyens matériels et financiers leur permettant de constituer et d'entretenir un ménage.

Chapitre 2

SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION DE 12 ANS ET PLUS

2.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS ET QUALITE DES DONNEES

Le questionnaire du recensement de 1996 comportait une seule question permettant de recueillir l'information sur l'état matrimonial des personnes âgées de 12 ans et plus³. Les modalités de réponses suivantes étaient retenues : jamais marié, marié, union libre, divorcé, séparé et veuf. Au cas où la personne répondant aux questions de l'agent recenseur ignorait l'état matrimonial de l'individu concerné, l'agent devait noter « non déclaré ». Pour les hommes mariés, l'agent recenseur devait noter le nombre d'épouses et pour les femmes mariées, il devait indiquer le rang de mariage situé entre un et cinq et plus.

Les définitions ci-après ont été utilisées :

- « le célibataire est toute personne qui n'a jamais contracté de mariage ou d'union conjugale ». L'agent recenseur devait encercler le code 0 correspondant à jamais marié (JM) ;
- « le marié est toute personne qui a conclu au moins un mariage au cours de son existence et, à la date du recensement a un conjoint ou, dans le cas des hommes, une ou plusieurs conjointes ». L'agent recenseur devait inscrire, dans la case située en face de la modalité « marié », le nombre d'épouse qu'il avait au moment du recensement pour un homme, et pour une femme, le rang qu'elle occupait dans le mariage ;
- « l'union libre est une union consensuelle dans laquelle les intéressés ne se reconnaissent pas comme étant unis par le lien de mariage » ;
- « le divorcé est toute personne, précédemment marié, dont le mariage a été dissout autrement que par le décès du conjoint et qui est présentement seul sans conjoint » ;
- « le séparé est une personne qui ne cohabite plus avec son conjoint en raison de désaccord d'origines diverses ; il ne s'agit pas encore de divorce à proprement parler, mais d'une étape de la vie conjugale qui aboutit le plus souvent au divorce » ;

³ L'âge de 12 ans a été retenu pour tenir compte de la précocité du mariage notamment chez les filles.

- « est veuve est toute personne précédemment mariée, dont le mariage a été dissout à la suite du décès du conjoint, et qui est présentement seul sans conjoint ».

Il convient de préciser qu'un homme polygame qui a perdu l'une de ses épouses soit par divorce, soit par décès, demeure marié si, au moment du recensement, il en conserve au moins une.

Pour recueillir l'information sur l'état matrimonial des individus, l'agent recenseur a posé la question suivante : « avez-vous jamais été marié ? » Si la réponse est non, il encercle le code 0 correspondant à « jamais marié », et si c'est oui, il inscrit un chiffre compris entre 1 et 5 correspondant au nombre d'épouses pour les hommes mariés ou au rang dans le mariage pour les femmes mariées. Pour les autres situations, il encercle les codes 6 pour union libre, 7 pour divorcé, 8 pour séparé et 9 pour veuf. Toutefois, la transcription des réponses aussi bien que la déclaration des individus peuvent être sources d'erreurs. A titre d'exemple, si pour un homme, M1 signifie marié à une épouse, pour une femme ce n'est pas évident. En effet, M1 pour une femme peut signifier unique épouse du mari que première épouse d'un homme polygame ; la distinction entre les deux modalités n'étant pas évidente. Pour cette raison, il devient pratiquement impossible d'étudier la polygamie chez les femmes. Ce phénomène ne sera étudié que pour les hommes dans le cadre du présent rapport.

En outre, en observant les données relatives à l'état matrimonial, on constate que le taux de non-réponse est relativement faible. Seulement 3,6% des personnes âgées de 12 ans et plus n'ont pas d'informations sur la situation matrimoniale. Ce pourcentage s'élève à 3,2% pour les femmes et 4,1% pour les hommes. Il pourrait cependant s'agir d'erreurs de saisie puisque les modalités de réponses à cette question, comme la plupart d'ailleurs, étaient pré-codées. En raison de la faiblesse de ces taux, il ne sera pas tenu compte tenu des effectifs de « non déclarés » dans la suite de l'analyse.

2.2. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION DE 12 ANS ET PLUS

Lors du recensement de 1996, 4.143.172 personnes âgées d'au moins 12 ans ont été dénombrés. Environ un tiers est célibataire, tandis que 61% d'entre elles sont mariées (tableau 2.1). L'union libre (0,7%) est très peu pratiquée à cause, sans doute, du poids de l'Islam et des traditions. Le veuvage concerne moins de 5% de cette population. Loin de traduire la faiblesse

de la mortalité aux âges adultes ou l'absence de différence de mortalité entre conjoints, ce chiffre reflète plutôt le remariage rapide des veufs.

Tableau 2.1 : Répartition de la population selon l'état matrimonial (%)

Situation matrimoniale	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataires	46,7	19,2	32,2
Mariés	50,8	69,7	60,7
Union libre	0,4	0,9	0,7
Divorcés	0,8	1,0	0,9
Séparés	0,4	1,2	0,8
Veufs	1,0	7,9	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

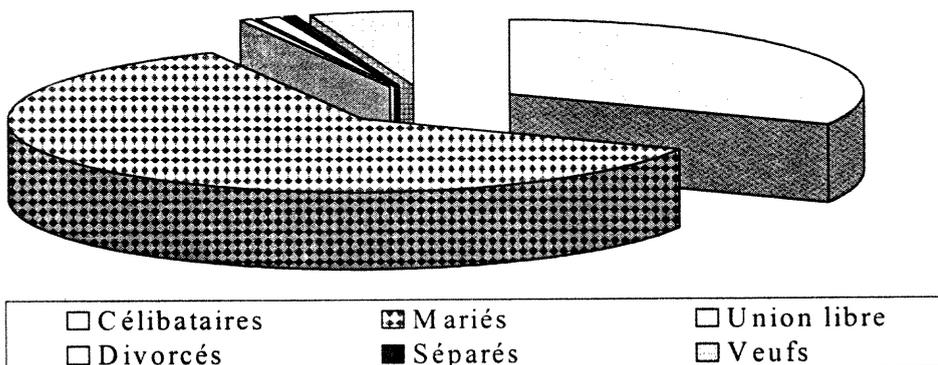
En raison de la proportion négligeable des personnes vivant en union libre, celles-ci seront assimilables aux mariées dans la suite de cette analyse. Il en est de même des divorcés et séparés qui seront étudiés ensemble.

2.3. VARIATION SELON LE SEXE

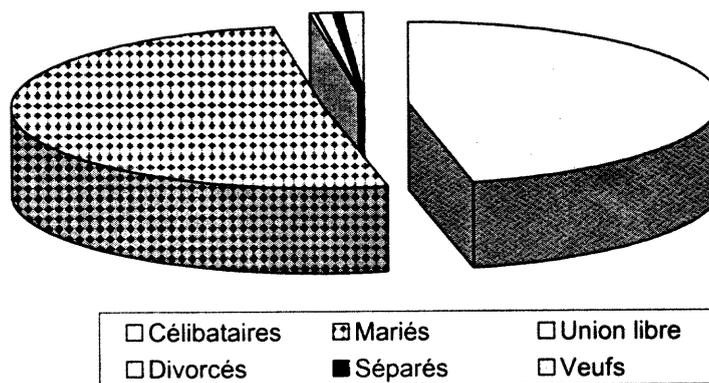
Comme attendu, la comparaison de l'état matrimonial montre qu'il existe plus de femmes mariées (71%) que d'hommes mariés (51%) (tableau 2.1). A l'inverse, le célibat concerne plus les hommes que les femmes : la proportion des célibataires du sexe masculin est 2,5 fois plus élevée que celle des femmes.

Cette situation peut s'expliquer a priori par l'importance et la précocité de la nuptialité féminine. La scolarisation plus répandue chez les garçons que chez les filles justifierait aussi les différences entre les deux sexes. Pour toutes les autres modalités, les proportions sont légèrement plus élevées chez les femmes que chez les hommes, à l'exception des veufs pour lesquels l'écart homme-femme est très marqué. La proportion des veuves est 8 fois plus élevée que celle des veufs. Ceci peut s'expliquer par la pratique de la polygamie : un polygame qui meurt, laisse derrière lui plusieurs veuves tandis que le décès d'une femme mariée dans un mariage polygamique ne change pas forcément le statut matrimonial du mari. En outre, le remariage semble plus facile pour les hommes que pour les femmes veuves ou divorcées. La mortalité différentielle selon le sexe, en faveur des épouses, peut également expliquer l'écart enregistré.

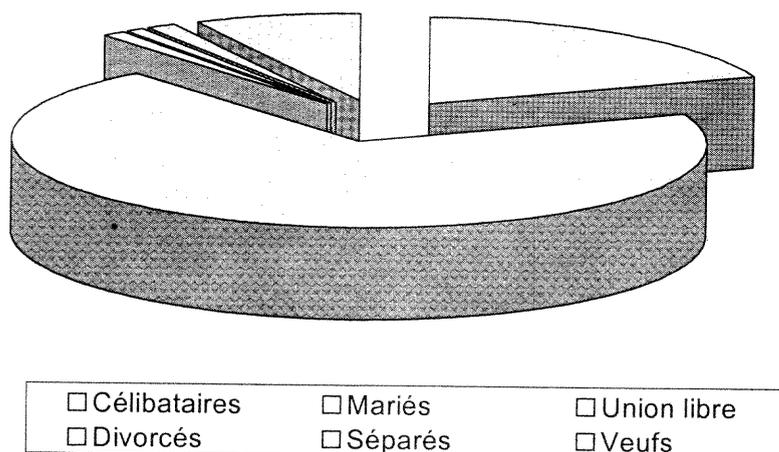
Graphique 2.1 : Répartition (en %) de la population de 12 ans et plus selon l'état matrimonial



Graphique 2.2 : Répartition (en %) de la population masculine de 12 ans et plus selon l'état matrimonial



Graphique 2.3 : Répartition (en %) de la population féminine de 12 ans et plus selon l'état matrimonial



2.4. VARIATION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Le comportement matrimonial des individus est aussi fonction du milieu d'habitat. On se marie nettement plus en zone rurale qu'en milieu urbain : deux tiers de la population recensée à la campagne sont mariées ou en union libre contre moins de 50% en ville. Ce phénomène est valable quel que soit le sexe. Il existe proportionnellement deux fois plus de célibataires de sexe féminin en milieu urbain qu'en milieu rural. Chez les hommes, l'écart urbain-rural, tout en demeurant important, est un peu moins prononcé que chez les femmes.

Tableau 2.2 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe par milieu de résidence (%)

Situation matrimoniale	Milieu urbain			Milieu rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataires	59,3	31,8	46,2	39,9	14,2	25,7
Mariés/Union	39,4	60,3	49,3	57,6	74,8	67,0
Divorcés/Séparés	1,0	2,5	1,7	1,2	2,1	1,8
Veufs	0,3	5,4	2,8	1,3	8,9	5,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les ruptures d'union (divorce et séparation) sont vécues par les citadins et les ruraux dans les mêmes proportions (tableau 2.2). On note néanmoins plus de veuves dans les deux milieux. Toutefois, le veuvage touche beaucoup plus les femmes rurales que les citadines à cause, probablement, de la polygamie et de la mortalité masculine plus élevée à la campagne qu'en ville.

Concernant la structure par âge, on note que de façon générale les gens se marient plus tôt en milieu rural qu'en milieu urbain, et les femmes beaucoup plus tôt que les hommes. En milieu rural, 66% des femmes sont déjà mariées à 15-19 ans contre 4% chez les hommes. En ville, ces proportions sont respectivement de 33% et moins de 1%. Au total, les différences de comportement matrimonial observés entre les deux milieux de résidence refléteraient l'influence différentielle de la scolarisation, du poids des traditions et d'autres facteurs socio-économiques. Ceux-ci favorisent le mariage en général et le mariage dans les zones rurales en particulier.

Tableau 2.3 : Répartition de la population résidante totale selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge : Milieu urbain

Groupes d'âges	Masculin					Féminin				
	Cél.	Mar.	Div.	Veufs	Total	Cél.	Mar.	Div.	Veufs	Total
12-14	99,6	0,4	0,0	0,0	100,0	97,6	2,4	0,0	0,0	100,0
15-19	99,1	0,8	0,0	0,0	100,0	67,4	31,6	0,8	0,2	100,0
20-24	94,4	5,4	0,2	0,1	100,0	32,1	64,9	2,5	0,5	100,0
25-29	72,9	26,4	0,5	0,1	100,0	14,4	80,9	3,6	1,1	100,0
30-34	41,3	57,2	1,4	0,2	100,0	7,0	86,9	4,1	2,0	100,0
35-39	18,4	79,2	2,0	0,3	100,0	3,2	88,9	4,2	3,5	100,0
40-44	7,2	90,2	2,1	0,4	100,0	1,6	88,1	4,1	6,2	100,0
45-49	4,1	93,0	2,4	0,6	100,0	1,2	84,5	3,4	10,9	100,0
50-54	3,2	93,8	2,3	0,7	100,0	1,1	78,4	2,8	17,7	100,0
55-59	2,9	93,7	2,2	1,1	100,0	1,1	72,0	2,4	24,4	100,0
60-64	3,7	92,4	2,1	1,8	100,0	1,6	60,6	1,9	36,0	100,0
65-69	4,7	90,8	2,2	2,3	100,0	2,0	51,9	1,8	44,3	100,0
70-74	9,1	85,8	1,7	3,3	100,0	3,7	41,7	1,7	52,9	100,0
75-79	13,5	80,5	1,6	4,4	100,0	7,4	35,9	1,2	55,5	100,0
80-84	17,8	73,9	2,4	6,0	100,0	12,4	29,6	1,3	56,8	100,0
85-89	8,6	83,6	1,4	6,5	100,0	4,4	28,5	1,3	65,7	100,0
90-94	12,0	78,0	2,0	8,0	100,0	3,9	28,8	0,6	66,8	100,0
95 et +	7,5	80,7	2,9	9,0	100,0	3,7	27,3	1,1	67,9	100,0
Ensemble	59,3	39,4	1,0	0,4	100,0	31,8	60,3	2,5	5,4	100,0

Graphique 2.4 : Proportions des célibataires par groupes d'âges selon le sexe et le milieu de résidence

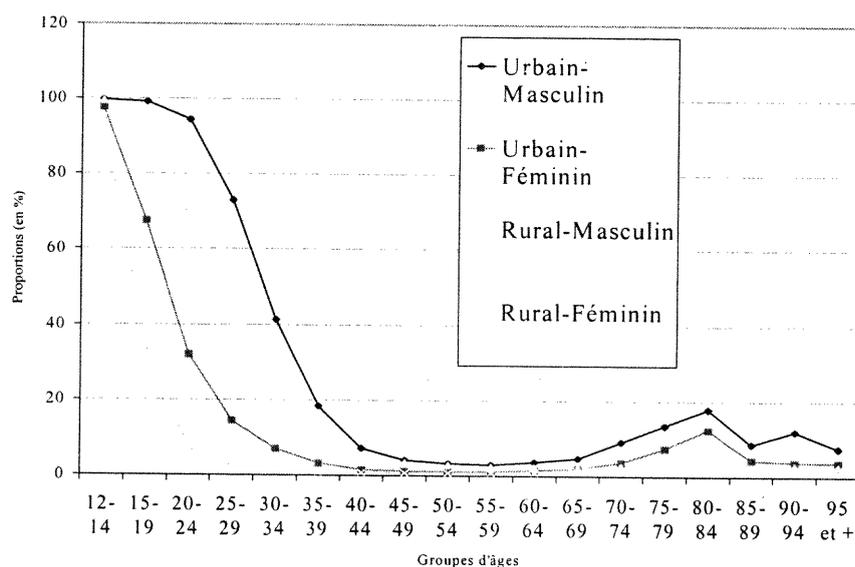


Tableau 2.4 : Répartition de la population résidente totale selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge : Milieu rural

Groupes d'âges	Masculin					Féminin				
	Cél.	Mar.	Div.	Veufs	Total	Cél.	Mar.	Div.	Veufs	Total
12-14	99,4	0,5	0,0	0,0	100,0	95,0	4,8	0,2	0,0	100,0
15-19	96,5	3,4	0,2	0,1	100,0	34,4	63,6	1,7	0,3	100,0
20-24	73,5	25,6	0,7	0,2	100,0	6,9	89,5	2,8	0,8	100,0
25-29	39,2	59,1	1,3	0,4	100,0	2,5	93,7	2,5	1,2	100,0
30-34	16,6	80,8	2,0	0,6	100,0	1,4	93,9	2,6	2,2	100,0
35-39	8,4	88,9	2,0	0,7	100,0	0,9	92,9	2,6	3,7	100,0
40-44	4,7	92,1	2,1	1,0	100,0	0,8	89,8	2,4	7,0	100,0
45-49	3,5	93,3	1,9	1,3	100,0	0,7	85,1	2,5	11,6	100,0
50-54	2,9	93,0	2,1	2,0	100,0	0,7	79,5	2,2	17,6	100,0
55-59	2,4	93,8	1,8	2,1	100,0	0,8	74,2	2,2	22,9	100,0
60-64	2,3	92,7	1,8	3,2	100,0	0,9	65,8	1,9	31,5	100,0
65-69	2,1	92,6	1,6	3,7	100,0	1,2	55,0	2,0	41,5	100,0
70-74	2,6	90,0	1,6	5,8	100,0	1,3	45,7	2,0	51,0	100,0
75-79	3,2	88,9	1,6	6,3	100,0	1,9	39,1	1,8	57,2	100,0
80-84	4,4	85,3	1,5	8,8	100,0	3,4	33,7	1,9	61,0	100,0
85-89	2,5	87,1	1,7	8,7	100,0	1,9	31,4	1,9	64,8	100,0
90-94	2,8	82,3	1,8	13,1	100,0	1,8	31,2	1,0	65,9	100,0
95 et +	2,5	80,1	1,4	16,0	100,0	2,0	25,8	1,2	71,0	100,0
Ensemble	39,9	57,6	1,2	1,3	100,0	14,2	74,8	2,2	8,9	100,0

2.5. VARIATION SELON LA REGION

A l'exception de Conakry, l'état matrimonial de la population ne varie guère selon les régions : la population de célibataires tourne autour de 30%, et celle de mariés va de 62 à 66%. A Conakry en revanche, la proportion des célibataires est supérieure à celle des mariés (49% et 47% respectivement). Dans les autres régions, la prédominance des personnes mariées sur les célibataires est nette : les premières sont au moins deux fois plus nombreuses que les dernières. Autrement dit, le mariage est moins répandu à Conakry que dans les autres régions. C'est en Haute Guinée que les individus se marient le plus (66%).

Le divorce et la séparation sont rares et affectent toutes les régions dans des proportions se situant autour de 1%, à l'exception de la Guinée Forestière où le chiffre est supérieur à la moyenne nationale avec près de 3%. Ceci pourrait résulter du fait que dans cette région, les pressions familiales et religieuses sont moins fortes, contrairement aux autres régions à prédominance musulmane.

Tableau 2.5 : Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon l'état matrimonial et la région (%)

Etat matrimonial	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Conakry	Ensemble
Célibataires	30,0	28,0	27,9	29,0	49,4	32,2
Mariés/Union	64,6	64,9	66,2	61,8	47,0	61,4
Divorcés/Séparés	1,6	1,7	0,9	2,6	1,7	1,7
Veufs	3,8	5,3	5,0	6,6	1,8	4,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Quant au veuvage, il touche les régions de façon inégale. Les habitants de Conakry semblent les moins affectés moins de 2% sans doute, à cause d'une plus faible mortalité relative. La Guinée Forestière enregistre une proportion nettement plus élevée (plus de 6%) ; cela peut s'expliquer par l'absence de coutumes favorisant le remariage de veufs ou de veuves. Dans les autres régions en particulier en Moyenne Guinée et en Haute Guinée, la pratique de la polygamie expliquerait les différences constatées.

2.6. STRUCTURE SELON L'AGE

Le mariage est précoce et très intense en Guinée. Les proportions de célibataires diminuent rapidement entre 12 et 35 ans. A partir de ce dernier âge, moins de 10% de la population est encore célibataire.

A l'inverse, la proportion de mariés augmente au fur et à mesure que les âges avancent pour atteindre la valeur modale de 90,4% à 40-44 ans. A partir de 45 ans, cette proportion diminue régulièrement pour tourner autour de 60% après 80 ans. Cette baisse après 45 ans résulte de l'augmentation du pourcentage de veufs avec l'âge. A 65-69 ans, une personne sur cinq est devenue veuve et à 80 ans, une sur trois.

Le divorce et la séparation ne sont pas très courants. Ils touchent tous les âges de façon presque égale. Cependant, c'est aux âges où le mariage est très intense (25-60 ans) qu'on enregistre l'essentiel des divorces.

Tableau 2.6 : Répartition de la population résidente totale selon l'âge et l'état matrimonial, le sexe et l'âge : Milieu rural

Groupes d'âges	Célibataires	Mariés/ Union	Divorcés/ Séparés	Veufs	Ensemble
12-14	97,8	2,1	0,1	0,0	100,0
15-19	71,2	27,9	0,8	0,2	100,0
20-24	44,5	53,3	1,8	0,5	100,0
25-29	25,5	71,7	2,1	0,8	100,0
30-34	13,1	83,0	2,5	1,4	100,0
35-39	6,3	88,9	2,6	2,2	100,0
40-44	3,3	90,4	2,5	3,8	100,0
45-49	2,3	89,2	2,4	6,2	100,0
50-54	1,9	86,0	2,2	9,9	100,0
55-59	1,7	84,5	2,0	11,7	100,0
60-64	1,8	77,9	1,9	18,5	100,0
65-69	2,0	74,9	1,8	21,3	100,0
70-74	2,6	66,1	1,8	29,4	100,0
75-79	3,8	65,8	1,7	28,7	100,0
80-84	5,3	57,6	1,7	35,4	100,0
85-89	2,7	61,7	1,7	33,8	100,0
90-94	2,9	56,1	1,4	39,6	100,0
95 et +	2,6	53,4	1,4	42,6	100,0
Ensemble	32,2	61,4	1,7	4,6	100,0

2.7. VARIATION SELON LE SEXE ET L'AGE

La structure par âge et par sexe de l'état matrimonial de la population fait apparaître des différences de comportements entre les deux sexes. La précocité et l'intensité du mariage sont plus prononcées chez les femmes que chez les hommes. Alors qu'à 15-19 ans plus de la moitié des femmes est mariée, 2% seulement des hommes le sont à cet âge. De même, à 25-29 ans, à peine 47% d'hommes ont mariés contre 94 % de femmes. En outre, à 35-39 ans presque toutes les femmes sont déjà mariées (99%) alors que chez les hommes, le célibat ne devient insignifiant que 20 ans plus tard (55-59 ans). On note par ailleurs que même s'il n'est pas globalement très répandu (8%), le veuvage féminin prend de l'ampleur à partir de 45 ans. Cela traduit le fait que les veuves jeunes ont plus de facilité de se remarier que celles d'âge avancé. Sauf après 90 ans, chez les hommes, ce phénomène ne dépasse guère les 10%. La différence d'âge entre conjoints, conjugué avec la mortalité différentielle selon le sexe et la polygamie expliqueraient les écarts observés.

2.8. ETAT MATRIMONIAL ET RELIGION

Le tableau 2.7 indique qu'en Guinée l'influence de la religion sur l'état matrimonial semble peu marquée. Quelque soit le statut matrimonial considéré, les écarts sont faibles. Toutefois, les chrétiens et les musulmans comptent plus de célibataires (35,8% et 32,4% respectivement) que les adeptes des autres religions. La plus faible proportion est observée chez les animistes pour lesquels les célibataires représentent moins du quart de la population.

A l'opposé, on note que pour toutes les religions, plus de la moitié des personnes de 12 ans et plus est mariée ou en union. La plus forte proportion est enregistrée chez les animistes avec 63% alors que les chrétiens ne comptent que 56% de mariés. En d'autres termes, le mariage est plus répandu chez les animistes que chez les autres, compte non tenu, évidemment du type de mariage.

Tableau 2.7 : Répartition de la population résidente totale selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge (%) : Ensemble Guinée

Groupes d'âges	Masculin					Féminin				
	Cél.	Mar.	Div.	Veufs	Total	Cél.	Mar.	Div.	Veufs	Total
12-14	99,4	0,6	0,0	0,0	100,0	95,9	4,0	0,1	0,0	100,0
15-19	97,5	2,4	0,0	0,1	100,0	45,7	52,6	1,4	0,3	100,0
20-24	83,6	15,8	0,4	0,1	100,0	15,5	81,1	2,7	0,7	100,0
25-29	53,1	45,6	1,0	0,3	100,0	6,0	90,0	2,9	1,2	100,0
30-34	26,4	71,5	1,7	0,4	100,0	3,0	91,8	3,0	2,2	100,0
35-39	11,9	85,5	2,1	0,6	100,0	1,5	91,7	3,0	3,7	100,0
40-44	5,6	91,4	2,2	0,8	100,0	1,0	89,4	2,9	6,8	100,0
45-49	3,7	93,2	2,1	1,1	100,0	0,8	85,0	2,7	11,5	100,0
50-54	3,0	93,5	2,1	1,6	100,0	0,8	79,3	2,3	17,6	100,0
55-59	2,5	93,8	1,9	1,9	100,0	0,8	73,8	2,2	23,2	100,0
60-64	2,6	92,6	1,9	2,9	100,0	1,0	64,9	1,9	32,2	100,0
65-69	2,5	92,3	1,7	3,5	100,0	1,4	54,5	2,0	42,2	100,0
70-74	3,6	89,3	1,7	5,4	100,0	1,7	45,1	1,9	51,3	100,0
75-79	4,5	87,9	1,6	6,1	100,0	2,8	38,5	1,7	56,9	100,0
80-84	5,8	84,0	1,6	8,5	100,0	4,7	33,1	1,8	60,3	100,0
85-89	3,1	86,8	1,6	8,5	100,0	2,3	30,1	1,9	65,0	100,0
90-94	3,6	81,9	1,9	12,6	100,0	2,1	30,8	1,0	66,1	100,0
95 et +	2,9	80,2	1,6	15,4	100,0	2,3	26,1	1,2	70,4	100,0
Ensemble	46,7	51,2	1,2	1,0	100,0	19,2	70,6	2,2	7,9	100,0

Comme attendu, le divorce et la séparation sont peu courants et beaucoup moins encore chez les musulmans moins de 2%. Le veuvage touche de façon inégale les différentes religions. L'Islam est la religion la moins touchée (4%), l'animisme le plus affecté (10%). En effet, le remariage rapide des veufs chez les musulmans pourrait expliquer cette situation ; ce qui n'est pas le cas des autres religions. Au Sénégal où les musulmans sont également les plus nombreux, des études ont montré que 95% des veuves et 89% des divorcées se remarient dans les 5 ans qui suivent leur rupture d'union⁴. Pour les hommes, en plus de la possibilité de remariage, on pourrait évoquer l'existence de la polygamie très fréquente parmi les musulmans notamment.

⁴ Mboup G. (1992), Etude des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'ESF 1978 et de l'EDS 1986.

Tableau 2.8 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon la religion par état matrimonial (%)

Religion	Etat matrimonial				
	Célibataires	Mariés /Union	Divorcés/ Séparés	Veufs	Total
Sans religion	27,7	60,7	3,2	8,5	100,0
Musulmans	32,4	61,9	1,5	4,3	100,0
Chrétiens	35,8	55,8	3,2	5,2	100,0
Animistes	23,2	63,1	3,6	10,2	100,0
Autres	26,8	62,3	3,4	7,5	100,0
Non déclaré	29,4	63,2	1,7	5,8	100,0
Ensemble	32,2	61,4	1,7	4,6	100,0

2.9. ETAT MATRIMONIAL ET NIVEAU D'INSTRUCTION

Le niveau d'instruction est l'une des variables qui influencent le comportement matrimonial des individus. La scolarisation peut non seulement avoir un impact sur les attitudes individuelles à l'égard des coutumes en général et du mariage en particulier (pratique de la polygamie par exemple), mais elle peut également retarder l'âge au mariage. La plupart des garçons qui sont à l'école ajournent leur mariage et les rares filles qui tentent de concilier études et mariage éprouvent d'énormes difficultés et le plus souvent elles finissent par abandonner purement et simplement leur scolarisation ou choisissent de s'orienter vers une formation professionnelle. Le niveau d'instruction atteint peut également être à l'origine de l'instabilité des unions à travers le divorce ou la séparation des conjoints, du fait de l'adoption de valeurs modernes.

On rencontre proportionnellement plus de mariés parmi les personnes non instruites que parmi celles qui ont été à l'école. Chez ces dernières, l'état matrimonial subit l'effet d'âge : les individus de niveau primaire et secondaire sont relativement plus jeunes et donc moins soumis au risque de se marier ; on observe l'inverse pour le niveau supérieur. En outre, les personnes des niveaux primaire et secondaire comptent moins de mariés en raison du poids considérable des élèves dans ce groupe.

Tableau 2.9 : Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction par état matrimonial (%)

Niveau d'instruction	Etat matrimonial				
	Célibataires	Mariés /Union	Divorcés/ Séparés	Veufs	Total
Sans niveau	23,2	69,2	1,8	5,7	100,0
Primaire	76,5	22,0	1,0	0,5	100,0
Secondaire 1	66,7	31,3	1,4	0,6	100,0
Secondaire 2	57,7	40,0	1,7	0,6	100,0
Professionnel A	31,4	64,6	2,7	1,3	100,0
Professionnel B	27,7	68,6	2,6	1,2	100,0
Supérieur	30,1	67,3	2,0	0,6	100,0
Non déclaré	43,2	52,7	1,2	2,9	100,0
Ensemble	32,2	61,4	1,7	4,6	100,0

2.10. ETAT MATRIMONIAL ET SITUATION DANS L'ACTIVITE

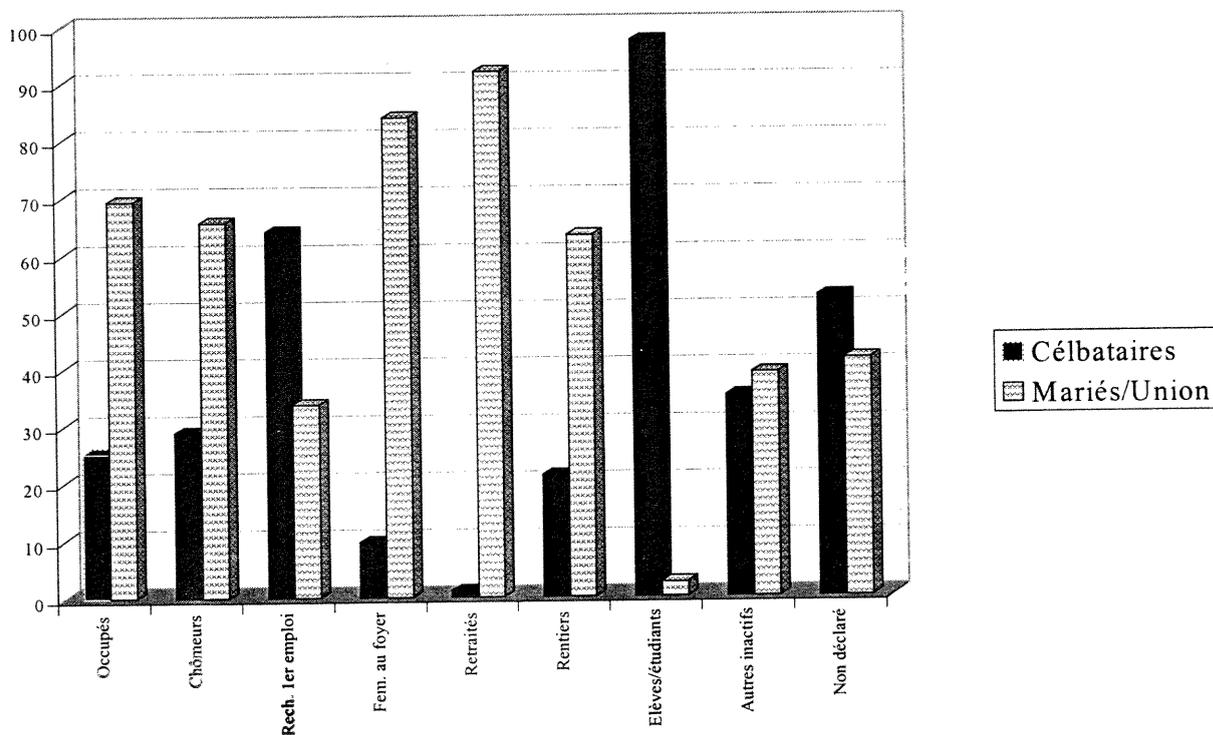
La répartition de la population selon l'état matrimonial et la situation dans l'activité indique que les élèves/étudiants et les personnes à la recherche du premier emploi sont essentiellement célibataires (97% et 64% respectivement). Cette situation s'expliquerait par l'incapacité de ces personnes à assumer les charges familiales, du fait notamment du manque de ressources, et aussi par leur jeunesse pour ce qui concerne les élèves. Les personnes retraitées et les femmes au foyer comptent les plus fortes proportions de mariés (92% et 84% respectivement). Les jeunes à la recherche du premier emploi comptent seulement un tiers de mariés tandis que chez les élèves et étudiants, les mariés ne représentent que 2%.

Tableau 2.10 : Répartition de la population résidante de 12 ans et plus selon la situation dans l'activité économique par état matrimonial (%)

Situation dans L'activité	Etat matrimonial				
	Célibataires	Mariés /Union	Divorcés/ Séparés	Veufs	Total
Occupés	25,2	69,3	1,9	3,6	100,0
Chômeurs	28,8	65,6	3,7	2,4	100,0
Rech. 1 ^{er} emploi	64,0	33,7	1,9	0,4	100,0
Fem. au foyer	9,6	83,9	1,6	4,8	100,0
Retraités	1,1	91,9	1,9	5,1	100,0
Rentiers	21,2	63,3	1,8	13,7	100,0
Elèves/étudiants	97,4	2,5	0,1	0,0	100,0
Autres inactifs	35,1	39,1	2,5	23,3	100,0
Non déclaré	52,6	41,5	1,4	4,6	100,0
Ensemble	32,2	61,4	1,7	4,6	100,0

Les proportions de divorcés et de séparés sont faibles quelle que soit la situation dans l'activité économique. Il convient toutefois de signaler que 4% des chômeurs sont en rupture d'union. Quant au veuvage, il touche surtout les autres inactifs (23%) et les rentiers (14%) ; cela est dû au poids très important des vieilles personnes dans ces deux catégories.

Graphique 2.5 : Célibataires et mariés selon la situation dans l'activité économique



Chapitre 3

TYPES D'UNIONS

3.1. SITUATION GLOBALE

Pour les raisons déjà avancées relatives à l'insuffisance des informations concernant le rang de mariage, ce chapitre traite de types d'unions et en particulier de la polygamie des hommes.

La répartition des mariés selon le type de mariage indique que la monogamie est pratiquée par la majorité (64%). La polygamie est cependant relativement répandue ; elle touche plus de 35% d'hommes mariés. En se référant au nombre d'épouses, on note que la bigamie est le type de polygamie le plus courant (73% de polygames), tandis qu'un polygame sur cinq a 3 épouses. Seuls 7% des hommes polygames ont 4 épouses ou plus.

En ce qui concerne les régions, la polygamie est légèrement plus pratiquée en Moyenne Guinée et en Basse Guinée (41%) que dans les autres régions. Conakry et la Guinée Forestière enregistrent les taux les plus bas 28%.

Tableau 3.1 : Répartition des hommes mariés selon le type de mariage et le nombre d'épouses par région (%)

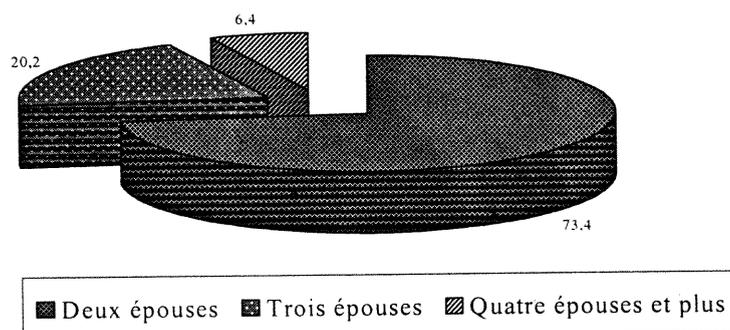
Région naturelle	Monogames (1)	Polygames				NE ND*	Total mariés (7)=(1)+(2)+(6)
		T. Polyg. (2)	2 épouses(1) (3)	3 épouses (4)	4 épouses (5)		
Basse Guinée	58,7	41,0	71,0	21,6	7,5	0,3	100,0
Moyenne Guinée	58,4	41,2	72,0	21,3	6,7	0,3	100,0
Haute Guinée	62,4	37,1	73,8	19,9	6,3	0,5	100,0
Guinée Forestière	71,0	28,4	77,6	17,4	5,0	0,5	100,0
Conakry	71,7	27,6	74,3	19,6	6,1	0,7	100,0
Ensemble	64,0	35,5	73,4	20,2	6,4	0,5	100,0

* NE et ND : Nombre d'épouses non déclaré

(1) Le pourcentage est calculé par rapport aux polygames

Parmi les facteurs qui favorisent la polygamie, on peut citer l'infécondité, en particulier celle de la première épouse, le désir d'avoir une descendance nombreuse, le changement du statut socioprofessionnel, le prestige social voire une mauvaise interprétation des principes de l'Islam.

Graphique 3.1 : Répartition des polygames selon le nombre d'épouses



3.2. VARIATION DU TYPE DE MARIAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

La comparaison entre les milieux de résidence montre que les unions polygamiques sont plus fréquentes dans les campagnes que dans les villes (37% contre 30% en milieu urbain). Cette différence reflète, à n'en pas douter l'impact différentiel des facteurs socio-économiques et culturels dans les deux milieux. Cela est particulièrement vrai dans le cas de Conakry. Par rapport aux résultats du RGPG-83, on note un renversement de tendance puisque à cette époque, la polygamie était relativement plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (33% contre 32% respectivement). Cette évolution peut s'expliquer par le fait que dans les villes, les conditions de vie sont devenues plus difficiles du fait de la crise économique.

Tableau 3.2 : Répartition des hommes monogames et polygames mariés selon la région naturelle de résidence : Milieu urbain

Région naturelle	Monogames (1)	Polygames				NE ND* (6)	Total mariés (7)=(1)+(2)+(6)
		Total (2)	2 épouses (3)	3 épouses (4)	4 épouses (5)		
Basse Guinée	64,8	34,9	70,5	22,1	7,4	0,3	100,0
Moyenne Guinée	64,2	35,4	69,9	23,2	7,0	0,3	100,0
Haute Guinée	64,6	34,9	71,4	21,4	7,3	0,5	100,0
Guinée Forestière	68,4	30,6	74,0	20,0	6,1	1,0	100,0
Conakry	71,7	27,6	74,3	19,6	6,1	0,7	100,0
Ensemble	69,0	30,4	72,9	20,6	6,5	0,6	100,0

* NE et ND : Nombre d'épouses non déclaré

Dans toutes les régions, les polygames sont plus importants en milieu rural à l'exception de la Guinée Forestière. Le taux de polygamie observé en milieu urbain dans cette région pourrait s'expliquer par l'immigration relativement importante dans les villes de personnes venues principalement de la Haute Guinée et de la Moyenne Guinée. Ces personnes sont essentiellement musulmanes et pratiquent la polygamie. Il convient de souligner par ailleurs que le taux de polygamie en milieu rural de la Guinée Forestière est nettement plus faible que ceux de l'ensemble des autres régions. Ce phénomène s'expliquerait en partie par la présence relativement importante de chrétiens dans cette région.

Tableau 3.3 : Répartition des hommes monogames et polygames mariés selon la région naturelle de résidence : Milieu rural

Région naturelle	Monogames (1)	Polygames				NE ND* (6)	Total mariés (7)=(1)+(2)+(6)
		Total (2)	2 épouses (3)	3 épouses (4)	4 épouses (5)		
Basse Guinée	57,2	42,5	71,1	21,5	7,5	0,4	100,0
Moyenne Guinée	57,9	41,8	72,2	21,2	6,7	0,3	100,0
Haute Guinée	62,1	37,4	74,1	19,7	6,2	0,5	100,0
Guinée Forestière	71,6	27,9	78,6	16,7	4,7	0,4	100,0
Ensemble	62,2	37,4	73,5	20,1	6,4	0,4	100,0

* NE et ND : Nombre d'épouses non déclaré

Tableau 3.4 : Nombre moyen d'épouses par homme marié et homme polygame selon la région naturelle de résidence par milieu d'habitat

Région naturelle	Nombre moyen d'épouses par marié			Nombre moyen d'épouses par polygame		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	1,51	1,63	1,61	2,41	2,40	2,40
Moyenne Guinée	1,59	1,81	1,79	2,41	2,38	2,38
Haute Guinée	1,50	1,47	1,47	2,40	2,35	2,36
Guinée Forestière	1,48	1,41	1,42	2,35	2,29	2,30
Conakry	1,29	-	1,29	2,35	-	2,35
Ensemble	1,39	1,58	1,53	2,37	2,36	2,36

Le nombre moyen d'épouses par homme marié est de 1,53. Avec 1,79 et 1,69 respectivement, la Moyenne Guinée et la Basse Guinée sont les seules régions naturelles où ce nombre dépasse la moyenne nationale. A l'instar des taux de polygamie, le nombre d'épouses par homme marié varie sensiblement selon le milieu de résidence (1,39 contre 1,58). En outre, le classement des régions en fonction de ce nombre ne diffère guère de celui obtenu en fonction du taux de polygamie.

Quant au nombre moyen d'épouses par homme polygame, il est pratiquement le même dans toutes les régions et dans les deux milieux de résidence et tourne autour de 2,4. Autrement dit, tous les individus qui s'engagent dans la polygamie présentent, toutes choses égales par ailleurs, les mêmes caractéristiques socio-économiques et culturelles.

La comparaison avec les résultats de RGPH-83 n'indique pas un changement notable dans le comportement des guinéens vis-à-vis de la polygamie. Les nombres d'épouses par homme marié et par homme polygame sont restés pratiquement les mêmes tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La structure par âge de la polygamie montre une relation positive entre l'âge et ce phénomène. En d'autres termes, le taux de polygamie augmente avec l'âge quelque soit le milieu de résidence. Alors qu'à 20-24 ans, moins de 10% des hommes sont polygames, à 50 ans cette proportion dépasse 50%. Cette situation reflète non seulement un effet d'âge, mais certainement aussi celui de génération, les jeunes ayant tendance à rejeter la polygamie, sans doute à cause des nouvelles valeurs culturelles acquises à travers la scolarisation et les médias, et du fait des conséquences financières qu'entraîne ce type de mariage.

Graphique 3.2 : Taux de polygamie par groupe d'âges selon le milieu de résidence

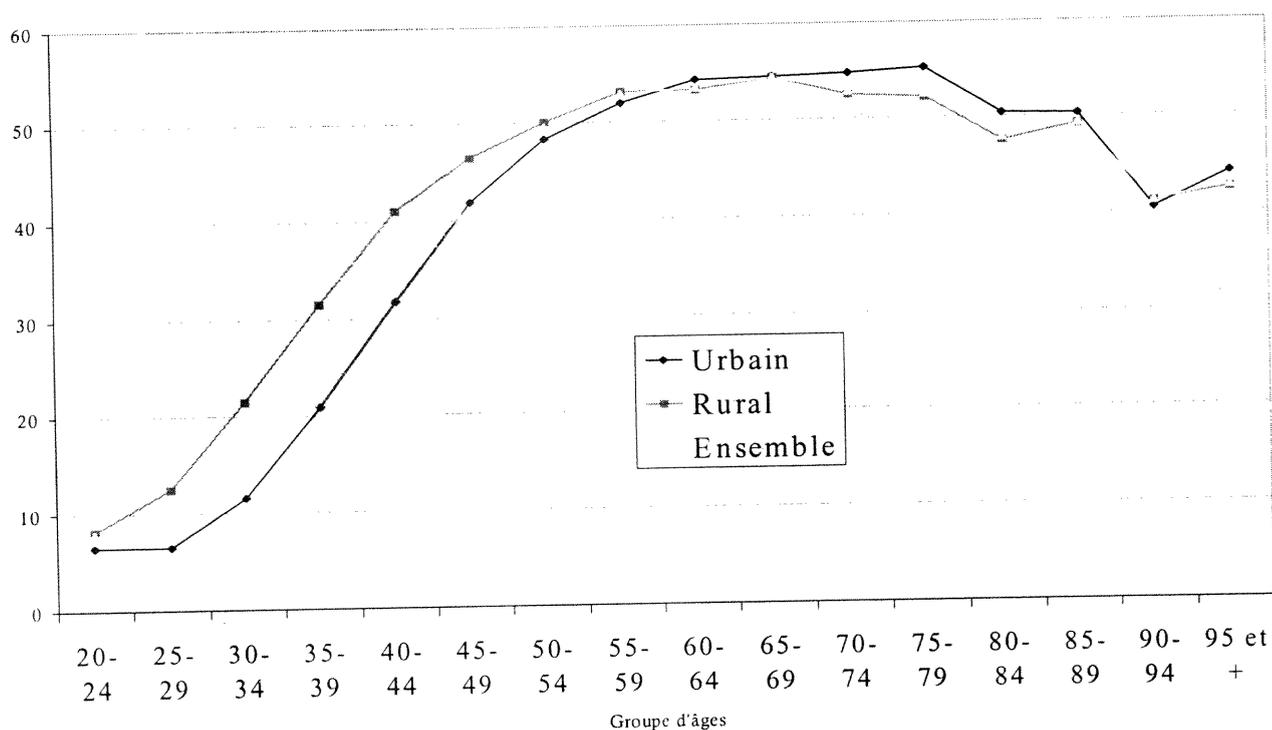


Tableau 3.5 : Taux de polygamie selon le groupe d'âges par milieu de résidence

Groupes d'âges	Taux de polygamie		
	Urbain	Rural	Ensemble
12-14	29,6	24,1	24,8
15-19	17,4	10,1	11,1
20-24	6,4	8,1	7,8
25-29	6,4	12,4	11,0
30-34	11,5	21,5	18,3
35-39	20,9	31,5	28,0
40-44	31,7	41,0	37,6
45-49	41,8	46,4	45,1
50-54	48,3	50,0	49,5
55-59	51,9	53,1	52,8
60-64	54,2	53,2	53,4
65-69	54,5	54,4	54,4
70-74	54,7	52,5	52,8
75-79	55,2	52,1	52,5
80-84	50,4	47,6	47,9
85-89	50,3	49,2	49,3
90-94	40,4	41,1	41,1
95 et +	44,1	42,4	42,6
Ensemble	30,7	37,9	35,9

3.3. VARIATION SELON LA RELIGION

Bien que la polygamie soit pratiquée par des hommes appartenant à toutes les religions, c'est parmi les musulmans qu'on enregistre la proportion la plus élevée de polygames. Une certaine interprétation du Coran donne la possibilité et même encourage les musulmans à se marier et à avoir jusqu'à quatre épouses. On note en effet 37% de polygames parmi eux tandis que pour les autres religions, la proportion de polygames tourne autour de 25%. La plus faible proportion de polygames est enregistrée chez les chrétiens avec seulement 23%. L'écart le plus important est observé entre les musulmans et les chrétiens résidant dans les villes (32% et 17% respectivement).

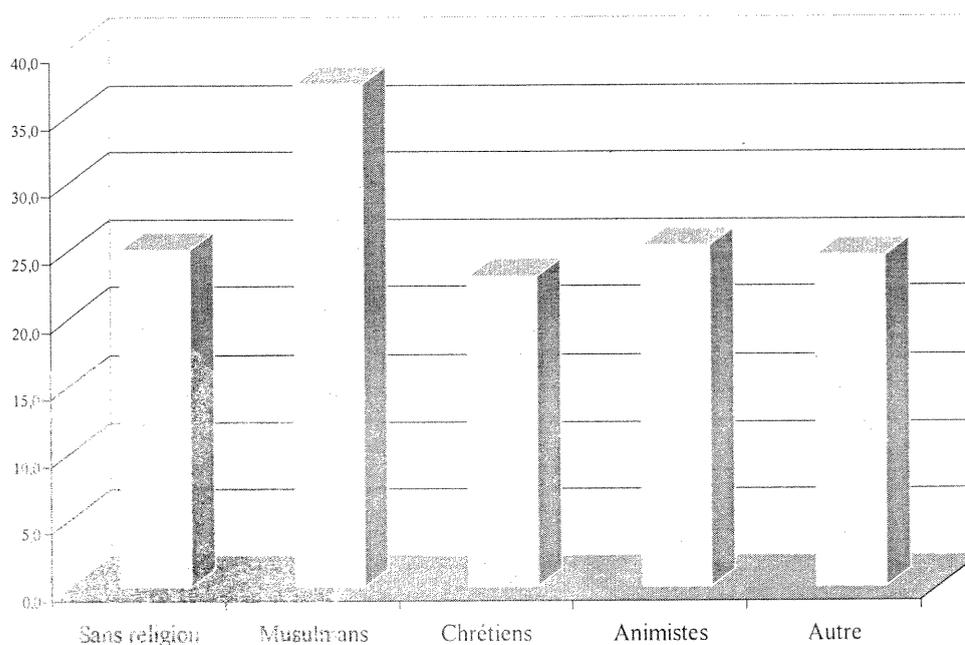
Quelle que soit la religion, la proportion de polygames est plus importante en milieu rural que dans les villes. Par ailleurs, on note que les différences entre les religions s'observent à l'intérieur de chaque milieu de résidence : en ville, comme en campagne, la polygamie est répandue chez les musulmans. Autrement dit, la religion et le milieu de

résidence sont de facteurs importants de différenciation de pratique de la polygamie chez les individus.

Tableau 3.6 : Répartition des hommes mariés selon le type de mariage , la religion et le milieu de résidence

Religion	Urbain		Rural		Ensemble	
	Monogames	Polygames	Monogames	Polygames	Monogames	Polygames
Sans religion	78,0	22,0	74,9	25,1	75,0	25,0
Musulmans	68,2	31,8	60,4	39,6	62,6	37,4
Chrétiens	83,4	16,6	74,5	25,5	77,0	23,0
Animistes	77,0	23,0	74,6	25,4	74,7	25,3
Autre	80,8	19,2	74,8	25,2	75,4	24,6
Non déclaré	80,4	19,6	66,6	33,4	70,1	29,9
Ensemble	69,4	30,6	62,4	37,6	64,3	35,7

Graphique 3.3 : Répartition des polygames selon la religion



3.4. VARIATION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Le niveau d'instruction entretient une relation négative avec la polygamie. La proportion de polygames diminue à mesure que l'instruction augmente quel que soit le milieu de résidence. On compte 2 fois plus de polygames chez les personnes non instruites que chez celles de niveau supérieur. Les écarts sont moins importants en milieu rural qu'en milieu

urbain. Par ailleurs, quel que soit le niveau d'instruction, les proportions de polygames du milieu rural dépassent celles observées dans les villes .

Tableau 3.7 : Répartition des hommes mariés selon le type de mariage , le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Religion	Urbain		Rural		Ensemble	
	Monogames	Polygames	Monogames	Polygames	Monogames	Polygames
Sans niveau	64,8	35,2	61,7	38,3	62,3	37,7
Primaire	69,1	30,9	67,1	32,9	68,0	32,0
Secondaire A	76,2	23,8	71,2	28,8	73,7	26,3
Secondaire B	78,5	21,5	72,4	27,6	76,2	23,8
Professionnel A	72,2	28,8	61,3	38,7	68,7	31,3
Professionnel B	76,2	23,8	63,5	36,5	72,1	27,9
Supérieur	82,3	17,7	75,1	24,9	81,2	18,8
Non déclaré	70,6	29,4	62,6	37,4	65,8	34,2
Ensemble	69,4	30,6	62,4	37,6	64,3	35,7

3.4. VARIATION SELON L'ACTIVITE

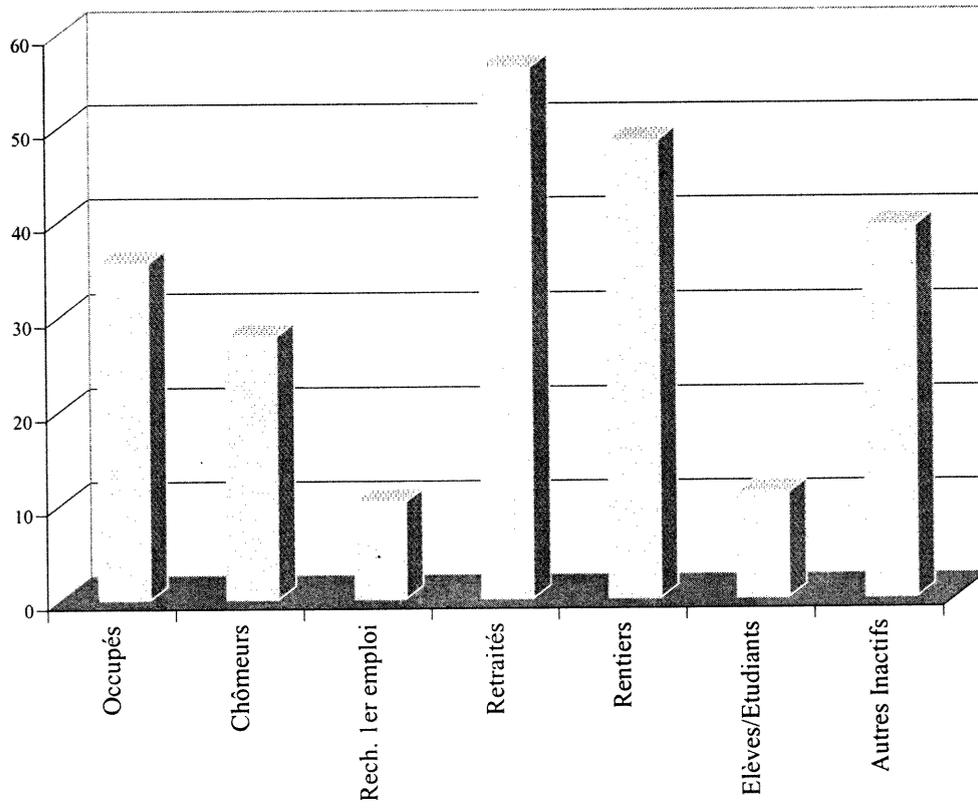
A l'instar du milieu de résidence, de la religion et du niveau d'instruction, l'activité économique différencie les individus dans la pratique de la polygamie. Toutefois, cette différence reflète plus l'effet d'âge que celui propre à l'activité exercée. En effet, les situations spécifiques aux personnes âgées (retraite, rente) sont aussi associées aux taux de polygamie élevés ; celles spécifiques aux jeunes (élèves, étudiants, chercheurs du premier emploi) aux taux de polygamie faibles.

Tableau 3.8 : Répartition des hommes mariés selon le type de mariage , la situation dans l'activité et le milieu de résidence

Religion	Urbain		Rural		Ensemble	
	Monogames	Polygames	Monogames	Polygames	Monogames	Polygames
Occupés	70,2	29,8	62,5	37,5	64,4	35,6
Chômeurs	72,5	27,5	70,8	29,2	72,1	27,9
Rech. 1 ^{er} emploi	90,9	9,1	85,3	14,7	89,7	10,3
Retraités	44,9	55,1	39,2	60,8	43,7	56,3
Rentiers	44,6	55,4	57,8	42,2	51,5	48,5
Elèves/Étudiants	90,8	9,2	87,3	12,7	88,9	11,1
Autres Inactifs	63,1	36,9	60,2	39,8	60,7	39,3
Non déclaré	70,8	29,2	65,5	34,5	68,2	31,8
Ensemble	69,4	30,6	62,4	37,6	64,3	35,7

Par ailleurs, les proportions de polygames sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain quelle que soit la situation d'activité, sauf pour les rentiers.

Graphique 3.4 : Polygames selon la situation dans l'activité économique



Chapitre 4

LA NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

L'étude de la nuptialité des célibataires se fera à partir de l'intensité et du calendrier de ce phénomène. L'intensité est définie comme le nombre de mariages célébrés pour 100 célibataires pris entre le début de la période d'exposition au risque de se marier et la fin de cette période. Quant au calendrier, il est mesuré par l'âge moyen au premier mariage, un indice résumé de la distribution par âge des premiers mariages.

En général, la période d'exposition au risque de nuptialité est compris entre 15 et 50 ans pour les femmes et de 15 à 55 ans pour les hommes. Pour tenir compte de la précocité des mariages en Guinée et être en conformité avec le questionnaire du recensement, la borne inférieure sera ramenée à 12 ans.

4.1. INTENSITE DE LA NUPTIALITE

La quasi-totalité des personnes finissent par se marier. En effet, sur 100 célibataires pris à 12 ans, 98% contractent un premier mariage avant 50 ans. En conséquence, le célibat définitif est très faible et ne concerne que 2 personnes sur 100. Par ailleurs, cette intensité de la nuptialité est plus importante que celle observée en 1983. A l'époque, le célibat définitif avoisinait 5% pour l'ensemble des deux sexes.

Les hommes se marient légèrement moins que les femmes, 2% de célibataires définitifs contre près de 3% chez les hommes. Les comportements vis-à-vis du mariage sont aussi à peu près identiques dans les deux milieux de résidence. Toutefois, les femmes du milieu rural se marient un peu plus que les citadines.

Tableau 4.1 : Intensité de la nuptialité et fréquence du célibat définitif à 50 ans par sexe selon le milieu de résidence (%)

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	Intensité	Fréquence	Intensité	Fréquence	Intensité	Fréquence
Masculin	96,3	3,7	96,8	3,2	97,5	2,5
Féminin	98,8	1,2	99,3	0,7	98,1	1,9
Ensemble	97,4	2,6	97,7	2,3	97,9	2,1

4.2. CALENDRIER DE LA NUPTIALITE

La méthode de Hajnal a servi de base au calcul de l'âge moyen au premier mariage. Cette méthode repose sur deux hypothèses fondamentales à savoir :

- indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvements migratoires d'autre part ;
- stabilité de la nuptialité dans le temps.

Pour l'application de la méthode, on assimile les proportions de célibataires observés dans chaque intervalle d'âge aux proportions enregistrés en l'absence d'interférence de la primo nuptialité avec les autres phénomènes (mortalité, migration).

L'âge moyen au premier mariage est estimé à 22,7 ans pour l'ensemble des deux sexes. Les hommes se marient en général 10 ans plus tard que les femmes (respectivement 28 ans et 18 ans). Cet écart d'âge au mariage est pratiquement le même en ville et en campagne. En outre, quel que soit le sexe, le mariage est plus précoce en milieu rural que dans les villes. La différence des âges moyens au mariage entre les deux milieux est de 4 ans pour les femmes et près de 5 ans pour les hommes.

La comparaison des âges moyens au premier mariage de 1983 et de 1996 indique un léger changement au niveau des hommes. En milieu urbain, on observe une hausse de cet âge chez les hommes comparé à 1983 ; ceux-ci ont tendance à retarder leur entrée en vie conjugale. La **dégradation des conditions de vie** dans ce milieu entre autres facteurs expliquerait ce fait. **Quant aux citadines**, leur calendrier est demeuré presque inchangé entre 1983 et 1996.

En milieu rural, **par contre**, les hommes comme les femmes ont tendance plus tôt à se marier vite, comparé à 1983. Ce déclin toucherait beaucoup plus les premiers (baisse de 27,3 ans à 26,3 ans) que les dernières (tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Comparaison des âges moyens au premier mariage selon le sexe par milieu de résidence en 1983 et en 1996

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	1983	1996	1983	1996	1983	1996
Masculin	30,2	31,2	27,3	26,3	28,2	28,4
Féminin	21,1	21,0	17,2	17,0	18,3	18,3
Ensemble	-	26,1	-	20,7	-	22,7

En somme, on notera que le comportement matrimonial des Guinéennes n'a pas changé entre 1983 et 1996. Celui des hommes a, en revanche, suivi une évolution différente selon le milieu de résidence : en ville, le premier mariage est de plus en plus retardé tandis qu'on enregistre un rajeunissement en milieu rural.

CONCLUSION

En Guinée, la plupart des personnes âgées d'au moins 12 ans sont mariées. Les femmes le sont davantage que les hommes probablement en raison de l'existence de la polygamie qui permet à certaines hommes de disposer de plus d'une épouse. A Conakry, près de la moitié de la population en âge de se marier est encore célibataire alors que dans les autres régions, les proportions ne dépassent pas 30%.

Le divorce et la séparation sont négligeables dans la société guinéenne, dans la mesure où seulement 1,7% des personnes des deux sexes sont concernés. La pression sociale et le souci d'élever les enfants freinent ces phénomènes et favorisent par ailleurs le remariage relativement important, surtout chez les femmes (environ 8%).

Le mariage des femmes est précoce surtout les femmes du milieu rural dont la presque totalité se marie avant 25 ans. Chez les hommes, le mariage est relativement tardif. Il ne commence pratiquement qu'après 20 ans et s'échelonne jusqu'au delà de 45 ans.

L'influence de la religion sur les comportements matrimoniaux paraît assez faible même si les chrétiens et les musulmans ont une proportion de célibataires légèrement supérieure à celles des autres religions.

La polygamie est pratiquée par plus du tiers (36%) des hommes mariés. La majeure partie des polygames (73%) est bigame et seulement 6% d'entre eux ont 4 épouses et plus. La proportion de polygames est relativement plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain en raison notamment de l'attachement aux valeurs traditionnelles. Le taux de polygamie augmente au fur et à mesure que l'âge avance. Les musulmans, avec 35%, comptent plus de polygames que les adeptes des autres religions dont les proportions tournent autour de 25%.

Le premier mariage a lieu en moyenne à 22,7 ans pour l'ensemble des deux sexes. Les garçons se marient 10 ans plus tard que les filles tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Les habitants des villes contractent le mariage 4 ans plus tard que ceux du milieu rural. L'intensité et le calendrier du mariage varient sensiblement avec le niveau d'études atteint, ainsi qu'avec la situation dans l'activité économique.

En définitive, les données recueillies sur l'état matrimonial lors du recensement de 1996 révèlent un schéma de nuptialité remarquable, tant du fait de la précocité du mariage féminin qu'à cause de l'importance de la religion, du milieu de résidence et de l'instruction dans les différences constatées. Etant donnée son intensité, la polygamie devra faire l'objet de plus d'attention lors du prochain recensement, en posant notamment la question sur le rang du mariage de la femme. La polygamie et le mariage précoce des filles pourraient aussi, à l'avenir, faire l'objet d'enquêtes spécifiques pour en connaître les causes et les conséquences dans la société guinéenne.

BIBLIOGRPHIE

Antoine Ph. Et Nanitelamio J ? (1991), More single women in African cities : Pekine, Abidjan and Brazzaville.

Antoine Ph., Bocquier Ph., Fall A.S., Guissé Y.M. et Nanitelamio J. (1995), Les familles dakaroises face à la crise.

Division des Statistiques et des Etudes (1994), Résultats définitifs RGPH-88 de la République Centrafricaine, MFPCI, Bangui.

Direction Nationale de la Statistique/MPC (1989); Résultats définitifs RGPH-83 de la Guinée, Conakry.

Direction Nationale de la Statistique /MPC (1995), Enquête Intégrale avec module Budget Consommation (EIBC 94-95)

Gubry F. (1984), Analyse de la nuptialité, IFORD, Yaoundé.

Wunch G. et Termote M.G. (1978), Introduction to Demographic Analysis, Penum Press.

ANNEXES

Proportions de célibataires par âge selon le sexe et le milieu de résidence

Ensemble du Pays

Age	Proportions observées (%)			Célibataires pour mille		
	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin
12	97,8	99,4	95,9	978	994	959
15	71,2	97,5	45,7	712	975	457
20	44,5	83,6	15,5	445	836	155
25	25,5	53,1	6,0	255	531	60
30	13,1	26,4	3,0	131	264	30
35	6,3	11,9	1,5	63	119	15
40	3,3	5,6	1,0	33	56	10
45	2,3	3,7	0,8	23	37	8
50	1,9	3,0	0,8	19	30	8
d	2,1	3,3	0,8	21	33	8

Milieu Urbain

Age	Proportions observées (%)			Célibataires pour mille		
	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin
12	98,6	99,6	97,6	986	996	976
15	84,3	99,1	67,4	843	991	674
20	64,0	94,4	32,1	640	944	321
25	43,6	72,9	14,4	436	729	144
30	24,4	41,3	7,0	244	413	70
35	11,2	18,4	3,2	112	184	32
40	4,8	7,2	1,6	48	72	16
45	2,8	4,1	1,2	28	41	12
50	2,3	3,2	1,1	23	32	11
d	2,5	3,7	1,1	25	37	11

Milieu Rural

Age	Proportions observées (%)			Célibataires pour mille		
	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin
12	97,4	99,4	95,0	974	994	950
15	63,4	96,5	34,4	634	965	344
20	31,3	73,5	6,9	313	735	69
25	16,0	39,2	2,5	160	392	25
30	7,4	16,6	1,4	74	166	14
35	4,1	8,4	0,9	41	84	9
40	2,6	4,7	0,8	26	47	8
45	2,1	3,5	0,7	21	35	7
50	1,7	2,9	0,7	17	29	7
d	1,9	3,2	0,7	19	32	7

d = % de célibat définitif

Table de nuptialité

Guinée Ensemble

Age	Masculin			Féminin			Total		
	Cx	Mx	Nx	Cx	Mx	Nx	Cx	Mx	Nx
12	1000	6	6	1000	41	41	1000	22	22
15	994	19	19	959	502	523	978	266	272
20	975	139	143	457	302	661	712	267	375
25	836	305	365	155	95	613	445	190	427
30	531	267	503	60	30	500	255	124	486
35	264	145	549	30	15	500	131	68	519
40	119	63	529	15	5	333	63	30	476
45	56	19	339	10	2	200	33	10	303
50	37	37		8	8		23	23	

Urbain

Age	Masculin			Féminin			Total		
	Cx	Mx	Nx	Cx	Mx	Nx	Cx	Mx	Nx
12	1000	4	4	1000	24	24	1000	14	14
15	996	5	5	976	302	309	986	143	145
20	991	47	47	674	353	524	843	203	241
25	944	215	228	321	177	551	640	204	319
30	729	316	433	144	74	514	436	192	440
35	413	229	554	70	38	543	244	132	541
40	184	112	609	32	16	500	112	64	571
45	72	31	431	16	4	250	48	20	417
50	41	41		12	12		28	28	

Rural

Age	Masculin			Féminin			Total		
	Cx	Mx	Nx	Cx	Mx	Nx	Cx	Mx	Nx
12	1000	6	6	1000	50	50	1000	26	26
15	994	29	29	950	606	638	974	340	349
20	965	230	238	344	275	799	634	321	506
25	735	343	467	69	44	638	313	153	489
30	392	226	577	25	11	440	160	86	538
35	166	82	494	14	5	357	74	33	446
40	84	37	440	9	1	111	41	15	366
45	47	12	255	8	1	125	26	5	192
50	35	35		7	7		21	21	

Cx = célibataires à l'âge x

Mx = mariages entre x et x+n

Nx = mariages réduits en pour mille

Tableau 1 : Répartition de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale par âge (Urbain)

Age	Ensemble	Jamais Mariés	Total Mariés	Type d'union		Unions	Divorcés	Séparés	Veufs
				Monog	Polyg				
Ensemble	686409	406981	268187	186926	84165	2259	4643	1923	2416
12-14	75410	75116	195	97	28	65	6	12	16
15-19	127039	125875	946	700	114	127	36	22	33
20-24	97500	92058	4890	4682	341	348	87	67	50
25-29	89173	65036	22898	22071	1683	641	312	193	93
30-34	70523	29108	39768	35646	4873	531	679	285	152
35-39	58600	10786	46183	36770	9923	252	826	348	205
40-44	53652	3860	48290	32936	15616	115	822	328	237
45-49	33975	1380	31537	18334	13353	60	583	222	193
50-54	25681	823	24059	12427	11721	31	429	147	192
55-59	17972	526	16822	8149	8772	22	289	110	203
60-64	14690	539	13539	6271	7343	26	240	78	268
65-69	9880	462	8953	4082	4953	17	163	56	229
70-74	6024	551	5158	2375	2814	10	81	26	198
75-79	3224	435	2590	1172	1438	5	36	16	142
80-84	1712	304	1258	626	653	6	32	9	103
85-89	665	57	554	271	290	2	7	2	43
90-94	301	36	234	139	106	1	5	1	24
95+	388	29	313	178	144		10	1	35

Tableau 2 : Répartition de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale par âge (Rural)

Age	Ensemble	J. Mariés	Mariés	Type d'union		Unions	Divorcés	Séparés	Veufs
				Monog	polyg				
Ensemble	1275669	508521	728923	448456	279244	5858	10253	5717	16397
12-14	160563	159523	877	645	176	65	18	24	56
15-19	187456	180818	5822	5357	661	473	104	102	137
20-24	103887	76356	25456	23389	2481	1099	390	341	245
25-29	126821	49705	73619	64255	10070	1406	978	652	461
30-34	107276	17776	85847	66628	19177	882	1324	811	636
35-39	108435	9076	95723	64737	30618	651	1462	781	742
40-44	92264	4366	84640	49528	34742	360	1310	672	916
45-49	81056	2837	75369	39997	35018	233	1008	592	1017
50-54	66163	1941	61388	30490	30661	158	965	401	1310
55-59	56591	1334	52942	24679	28009	128	667	332	1188
60-64	56900	1328	52633	24551	27848	120	672	327	1820
65-69	45965	958	42465	19221	23016	106	485	234	1717
70-74	32591	837	29260	13701	15390	75	370	165	1884
75-79	21755	688	19307	9085	10154	48	218	123	1371
80-84	14137	623	12027	6123	5835	30	140	73	1244
85-89	6319	159	5496	2697	2762	9	65	42	548
90-94	3190	90	2621	1465	1134	3	33	26	417
95+	4300	106	3431	1908	1492	12	44	19	688

Tableau 3 : Répartition de la population résidente Féminine de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale par âge (Urbain).

Age	Ensemble	J. Mariées	Mariées	Unions	Divorcées	Séparées	Veuves
Ensemble	623763	198224	371912	4156	9143	6436	33892
12-14	72643	70878	1582	112	31	25	15
15-19	111942	75486	34321	1016	491	436	192
20-24	93170	29879	59143	1292	1394	952	510
25-29	89600	12919	71611	875	1941	1282	972
30-34	68181	4750	58900	370	1701	1069	1391
35-39	52466	1701	46506	179	1328	904	1848
40-44	39396	642	34617	83	937	680	2437
45-49	26048	310	21963	49	481	416	2829
50-54	20592	226	16102	35	350	227	3652
55-59	13288	150	9544	24	178	144	3248
60-64	13543	215	8162	36	131	126	4873
65-69	8013	158	4130	31	74	72	3548
70-74	6605	245	2735	21	54	57	3493
75-79	3431	255	1214	16	24	17	1905
80-84	2562	318	747	9	13	20	1455
85-89	922	41	259	4	9	3	606
90-94	545	21	155	2	1	2	364
95+	816	30	221	2	5	4	554

Tableau 4 : Répartition de la population résidente Féminine de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale par âge (Rural)

Age	Ensemble	J. Mariées	Mariées	Unions	Divorcées	Séparées	Veuves
Ensemble	623763	198224	371912	4156	9143	6436	33892
12-14	72643	70878	1582	112	31	25	15
15-19	111942	75486	34321	1016	491	436	192
20-24	93170	29879	59143	1292	1394	952	510
25-29	89600	12919	71611	875	1941	1282	972
30-34	68181	4750	58900	370	1701	1069	1391
35-39	52466	1701	46506	179	1328	904	1848
40-44	39396	642	34617	83	937	680	2437
45-49	26048	310	21963	49	481	416	2829
50-54	20592	226	16102	35	350	227	3652
55-59	13288	150	9544	24	178	144	3248
60-64	13543	215	8162	36	131	126	4873
65-69	8013	158	4130	31	74	72	3548
70-74	6605	245	2735	21	54	57	3493
75-79	3431	255	1214	16	24	17	1905
80-84	2562	318	747	9	13	20	1455
85-89	922	41	259	4	9	3	606
90-94	545	21	155	2	1	2	364
95+	816	30	221	2	5	4	554

Tableau 5 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction par état matrimonial

Niveau d'instruction	Etat matrimonial						
	Ensemble	J. Mariés	Mariés	Unions	Divorcés	Séparés	Veufs
Ensemble	4143172	1334163	2516612	28721	37791	33859	192026
sans niveau	3246454	754110	2224557	22088	30438	29157	186104
Primaire	406257	310961	86643	2694	2311	1624	2024
Secondaire1	246534	164542	75028	2114	2084	1393	1373
Secondaire2	97541	56315	38132	895	956	699	544
Professionnel A	27791	8731	17783	157	508	251	361
Professionnel B	24910	6901	16865	217	424	215	288
Supérieur	60098	18095	40139	315	821	358	370
ND	33587	14508	17465	241	249	162	962

Tableau 6 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon la situation dans l'activité par état matrimonial

Situation dans l'activité	Etat matrimonial						
	Ensemble	J. Mariés	Mariés	Unions	Divorcés	Séparés	Veufs
Ensemble	4143172	1334163	2516612	28721	37791	33859	192026
Occupés	2844985	717178	1948660	23678	28113	26161	101195
Chômeurs	24211	6830	15735	153	620	284	589
Rech 1er Emploi	23898	15299	7780	268	299	146	106
Femmes au foyer	467356	45012	390333	1909	3859	3758	22485
Retraité	13787	153	12641	25	188	71	709
Rentier	6994	1485	4388	38	63	62	958
Elèves/Etudiants	435541	424042	9410	1332	300	266	191
Autres inactifs	271931	95535	105319	1051	3916	2805	63305
Non Déclaré	54469	28629	22346	267	433	306	2488

Tableau 7 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon la religion par état matrimonial

Religion	Etat matrimonial						
	Ensemble	J. Mariés	Mariés	Unions	Divorcés	Séparés	Veufs
Ensemble	4143172	1334163	2516612	28721	37791	33859	192026
Sans religion	144333	39945	80828	6794	2304	2264	12198
Musulmans	3601989	1165519	2219348	9007	29967	24053	154095
Chrétiens	284940	102023	152478	6436	3639	5480	14884
Animistes	92543	21428	52402	5947	1616	1713	9437
Autres	17155	4598	10174	522	247	330	1284
Non Déclaré	2212	650	1382	15	18	19	128

Tableau 8 : Répartition des mariés selon l'âge et le sexe par milieu de résidence (Guinée)

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
12-14	260	1694	1954	942	6144	7086	1202	7838	9040
15-19	1073	35337	36410	6295	135667	141962	7368	171004	178372
20-24	5238	60435	65673	26555	160385	186940	31793	220820	252613
25-29	23539	72486	96025	75025	203787	278812	98564	276273	374837
30-34	40299	59270	99569	86729	154835	241564	127028	214105	341133
35-39	46435	46685	93120	96374	132751	229125	142809	179436	322245
40-44	48405	34700	83105	85000	101051	186051	133405	135751	269156
45-49	31597	22012	53609	75602	72534	148136	107199	94546	201745
50-54	24090	16137	40227	61546	61806	123352	85636	77943	163579
55-59	16844	9568	26412	53070	37329	90399	69914	46897	116811
60-64	13565	8198	21763	52753	44575	97328	66318	52773	119091
65-69	8970	4161	13131	42571	21963	64534	51541	26124	77665
70-74	5168	2756	7924	29335	16382	45717	34503	19138	53641
75-79	2595	1230	3825	19355	6519	25874	21950	7749	29699
80-84	1264	756	2020	12057	4901	16958	13321	5657	18978
85-89	556	263	819	5505	1494	6999	6061	1757	7818
90-94	235	157	392	2624	940	3564	2859	1097	3956
95+	313	223	536	3443	975	4418	3756	1198	4954
Total	270446	376068	646514	734781	1164038	1898819	1005227	1540106	2545333

Tableau 9 : Répartition des hommes mariés selon le type de mariage et la région naturelle de résidence

Région Naturelle	Monogames	Polygames			Nombre d'épouses ND	Total	
		Total	2	3,4+			
Basse Guinée	118349	82679	58676	17843	6160	704	201732
Moyenne Guinée	129969	91730	66031	19548	6151	699	222398
Haute Guinée	131773	78272	57742	15566	4964	1002	211047
Guinée Forestière	156036	62496	48522	10859	3115	1158	219690
Conakry	102009	39266	29174	7696	2396	968	142243
Ensemble	638136	354443	260145	71512	22786	4531	997110